



CHS-CT du 14 octobre 2019 (2nde convocation)

Madame la Présidente,

Une fois de plus, l'intersyndicale vous alerte solennellement quant à la dangerosité de poursuivre la mise en place du nouveau réseau de proximité dans le contexte particulièrement sensible que connaît la DGFIP .

Depuis des années , l'ensemble du réseau a été mis en danger par la démarche stratégique, le plan d'adaptation des structures du réseau (ASR) et plus globalement la déclinaison de CAP 2022.

A marche forcée, la numérisation des procédures qui a souvent été le prétexte à la suppression anticipée des emplois, la concertation des missions à un niveau régional voire interrégional ont participé activement à la destruction des missions, des métiers des agents de la DGFIP.

Les médecins de prévention, eux-mêmes dans leur rapport 2018 note que la charge de travail des agents est trop importante. Ils ajoutent que la réduction des effectifs, les départs en retraite, le manque de « sachants », le manque de « tuilage » sont autant de facteurs aggravants.

Ils soulignent par ailleurs que les transformations des métiers, les orientations mal accompagnées et peu anticipées sont hélas encore des risques psychosociaux qui peuvent porter atteinte à la santé des agents.

Les Inspecteurs Santé et Sécurité au Travail font le même constat, observant des conditions de travail dégradés, un manque de considération et de reconnaissance de l'administration à l'égard de ses agents qui maintiennent les services à flot malgré les nombreuses difficultés.

Vous l'aurez compris ce constat a été fait par des spécialistes des conditions de vie au travail, bien avant la mise en œuvre du plan Darmanin incluant la géographie revisitée et la métropolisation.

Cette réforme qui, selon vous, est entrée dans une période dite de concertation, est rejetée par une large partie des personnels de la DGFIP qui voit, une nouvelle fois, son devenir professionnel et personnel se désagréger. Les seules marges de manœuvre offertes résidant surtout dans les mesures d'accompagnement, et peu dans la détermination des lieux d'implantation des services et des points de contact.

L'administration va exposer les agents à des risques psychosociaux tels qu'ils mettent la vie des agents en péril.

Depuis le lancement de la géographie revisitée en juin dernier, 5 gestes désespérés sont hélas déjà intervenus. Nous sommes particulièrement inquiets de l'évolution de la situation et nous tenons aujourd'hui à tirer la sonnette d'alarme.

Le 20 septembre, toutes les organisations syndicales sans exception, ont fait une déclaration commune demandant le retrait du plan Darmanin et l'ouverture de véritables négociations sur les conditions d'exercice des missions des agents de la DGFIP.

Le président du CHS-CT doit prendre toutes les mesures nécessaires face à cette urgence sociale et psychologique subie par les agents de la DDFIP Haute-Marne.

Aussi, l'intersyndicale présente, aujourd'hui, solennellement au nom de l'ensemble des personnels de la DDFIP Haute-Marne un droit d'alerte conformément à l'article 5-6 du décret 82-453 du 28 mai 1982

L'intersyndicale refusant ces artifices de concertation ne siègera pas à la 2^e convocation, et renouvelle la demande d'abandon pur et simple du projet.